



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet du Ministre

KCC A2500810 KZZ
29/07/2025

Le Directeur du cabinet civil et militaire

Paris, le 25 JUL. 2025
Ref: 503868/ARN/JAB/BUDG

NOTE

**à l'attention de Monsieur le Président de la quatrième chambre
de la Cour des comptes**

Objet : Observations définitives de la Cour des comptes sur la sécurité des jeux olympiques et paralympiques.

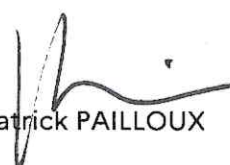
Référence : Courrier du président de la quatrième chambre de la Cour des comptes (références 2024-001819 ; S2025-0802 ; G2025-145/5) du 16 mai 2025.

Vous m'avez transmis les observations définitives de la Cour des comptes relatives à la sécurité des jeux olympiques et paralympiques de 2024 (JOP 2024).

Ce rapport comporte une recommandation adressée au ministère des armées, relative à l'opération Sentinelle. Soulignant ces limites, vous préconisez de « *concentrer l'opération Sentinelle sur l'emploi de capacités spéciales sur le territoire national et la réaction en cas de crise et de grands événements* ».

Je souhaite vous confirmer et actualiser la proposition exprimée par le ministère des armées le 16 mai dernier à l'occasion de la phase du contradictoire : le socle de l'opération Sentinelle constitue, depuis 2015, par la présence visible et dynamique de militaires dans les espaces publics, un appui éprouvé aux forces de sécurité et à la lutte contre le terrorisme. La mise à jour de cette opération est en cours d'expérimentation avec un dispositif qui restera permanent, en appui des FSI, mais qui serait plus flexible à travers un dialogue civilo-militaire centré au niveau zonal. Le nouveau format permettrait d'intégrer de nouvelles missions sur le territoire national, dépassant le cadre de la lutte anti-terroriste, afin de s'adapter à l'évolution des menaces. Enfin, comme votre rapport le souligne et fort de l'expérience des jeux olympiques et paralympiques de 2024, Sentinelle devrait permettre l'engagement de capacités spécialisées des armées. Ce nouveau format de l'opération Sentinelle fait l'objet d'un dialogue en cours avec le ministère de l'intérieur.

Toutefois, la réforme de l'opération Sentinelle dans le sens que vous préconisez demande qu'en soient étudiées au préalable les conséquences sur les armées et au niveau interministériel. Elle requerrait ensuite l'actualisation du cadre de coopération entre le ministère de l'intérieur et le ministère des armées, s'agissant du dialogue civilo-militaire et de l'opération Sentinelle.


Patrick PAILLOUX

DESTINATAIRE :

Monsieur Christian CHARPY
Président de la quatrième chambre de la Cour des comptes
13 rue Cambon
75100 Paris Cedex 01